

*Questions orales***L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE****LE PROJET DE LOI C-22—LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES  
ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS**

**L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest):** Monsieur le Président, j'ai une autre question pour le ministre de la Consommation et des Corporations. Ses réponses à mes questions au début de la période tendaient à démontrer qu'il était parfaitement légitime et logique que le projet de loi C-22 soit mentionné dans le document signé le 3 octobre. Il a dit, en substance, «Pourquoi n'y figurerait-il pas? Après tout, il a été adopté et nous nous attendons à ce que tout le monde le respecte». C'était l'essence de la réponse qu'il m'a faite.

Comment se fait-il que 20 minutes plus tard le vice-premier ministre et le ministre de la Consommation et des Corporations effectuent un virage à 180 degrés et essaient de nous dire qu'aucun des documents signés le 3 octobre ne contenait de disposition en vertu de laquelle le gouvernement s'engagerait à adopter le projet de loi C-22, alors que dans sa réponse originale le ministre essayait avant tout de me démontrer qu'il était parfaitement normal que le projet de loi soit mentionné? Pourquoi cette contradiction? Comment se fait-il que l'histoire ait changé en l'espace de 15 ou 20 minutes?

**L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur le Président, en ce qui concerne tout accord commercial entre le Canada et les États-Unis . . .

**M. Tobin:** «*Oh, what a tangled web we weave, When first we practise to deceive!*»

**M. Andre:** Encore le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe. Apparemment, ses oreilles ne peuvent pas fonctionner sans mouvement de la bouche.

**Des voix:** Bravo!

**M. Nunziata:** Comme c'est original!

**M. le Président:** Peut-être, si le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe s'abstenait de faire des commentaires, le ministre pourrait s'abstenir de se lancer dans des discussions avec lui. Le ministre répondra à la question.

**M. Andre:** Monsieur le Président, mon collègue, le vice-premier ministre, et moi, avons déclaré que les engagements commerciaux pris par le Canada envers les États-Unis sont énumérés dans le document signé par les deux parties et déposé à la Chambre. A ma connaissance, il n'existe pas d'autre engagement relatif au projet de loi C-22. Au cours des 16 derniers mois, j'ai déclaré à maintes reprises à la Chambre que ce projet de loi ne faisait pas partie des négociations.

Si, en fait, le 3 octobre, quelqu'un a déclaré que le Canada s'était engagé à faire adopter le projet de loi C-22, pourquoi en prendre ombrage? Nous n'aurions pas pu être plus clairs sur ce point que nous l'avons été ces 16 derniers mois. Bien sûr, nous nous sommes engagés à faire adopter le projet de loi C-22. La question consiste à savoir si c'est dans le cadre des négociations commerciales. A cela, je réponds non. Examinez le document. Le projet de loi n'y est pas mentionné. Pour ce qui est de notre

engagement, il est indéniable et je croyais que le chef du député s'était engagé en ce sens lui aussi.

**LA POSITION DU MINISTRE**

**L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest):** Monsieur le Président, je voudrais demander à nouveau au ministre si, en réponse à ma question au sujet d'un document publié le 3 octobre, il n'a pas expliqué—peut être pas de façon très convaincante, mais du moins a-t-il essayé—qu'il était tout à fait normal de prévoir dans ce document une disposition relative au projet de loi C-22 puisque le gouvernement s'attendait à ce qu'il soit adopté.

Pourquoi le ministre se contredit-il? Va-t-il vérifier le hasard et reconnaître devant la Chambre ce qu'il a dit au début? Même si ce n'est guère utile au gouvernement, il donnera au moins une impression de franchise aux Canadiens.

**L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur le Président, je ne vois pas comment nous pourrions être plus francs. Je le répète, après le 26 août, le gouvernement était déterminé à adopter le projet de loi C-22 et le leader du député s'était engagé à en permettre l'adoption. Les députés néo-démocrates avaient déclaré qu'à leur avis, le Sénat devrait adopter ce projet de loi. C'était suffisant, selon moi, pour nous permettre de dire au monde entier, au besoin, que le gouvernement est déterminé à donner force de loi au projet de loi C-22.

Je n'ai connaissance d'aucun autre document commercial ratifié si ce n'est celui qui a été déposé à la Chambre. Voilà notre engagement.

**M. Tobin:** Déposez le document du 3 octobre.

**M. Andre:** Nous nous sommes également engagés à adopter le projet de loi C-22. Je ne comprends pas pourquoi l'opposition prétend avoir mis à jour un scandale parce que le gouvernement s'est engagé à adopter le projet de loi C-22. Nous n'avons absolument pas cherché à le dissimuler.

**ON DEMANDE SI LE DOCUMENT A EFFECTIVEMENT ÉTÉ  
PARAPHÉ LE 3 OCTOBRE**

**M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Une question est restée sans réponse à la Chambre. Les Américains ont déclaré que le document du 3 octobre où l'on établit un lien entre le projet de loi C-22 et les entretiens sur le libre-échange a été paraphé par les deux pays. Le vice-premier ministre peut-il nous dire si, oui ou non, notre représentant au commerce a paraphé ou signé le document du 3 octobre? Est-ce oui ou non?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor):** Monsieur le Président, le document paraphé a été déposé à la Chambre des communes; il s'agit de l'entente que nous cherchons à conclure.

Les tactiques de l'opposition sautent aux yeux. Les députés essaient de passer sous silence la bonne nouvelle d'aujourd'hui, à savoir une nouvelle baisse du taux de chômage au Canada.

**Des voix:** Bravo!